



Conseil économique et social

Distr. générale
20 mai 2008
Français
Original : anglais

Session de fond de 2008

New York, 30 juin-25 juillet 2008

Point 2 c) de l'ordre du jour provisoire*

**Examen ministériel annuel : mise en œuvre
des objectifs convenus et des engagements pris
sur le plan international en ce qui concerne
le développement durable**

Déclaration présentée par l'Association internationale Ius Primi Viri, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social

Le Secrétaire général a reçu la déclaration suivante, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

* E/2008/100.



Déclaration

Mise en œuvre des objectifs convenus et des engagements pris sur le plan international en ce qui concerne le développement durable

Rôle de l'éducation :

Les modes de consommation et de production non viables dans les pays développés sont lourds de menaces car ils ont des incidences négatives sur les efforts visant à faire accepter le principe de viabilité. Dans le même temps, la persistance de la pauvreté nuit au développement durable qui, comme l'a souligné la Commission Brundtland en 1987, devrait répondre aux besoins de la génération actuelle sans compromettre la capacité des futures générations de répondre à leurs propres besoins.

Pour atteindre les objectifs de développement durable, il faut se fixer une échéance lointaine, définir des politiques judicieuses et promouvoir une coopération internationale efficace. En résumé, la société doit élaborer une nouvelle forme d'éducation pour que les êtres humains apprennent dès la naissance à respecter la vie, leur dignité et celle des autres, ainsi que les lois régissant les relations humaines et le développement social. Ils pourront ainsi, suivant leur conscience, user de leur libre arbitre toute leur vie.

En 2000, les gouvernements de tous les pays, en collaboration avec l'Organisation des Nations Unies, ont lancé quatre initiatives de développement axées sur l'éducation :

- Les objectifs du Millénaire pour le développement;
- L'éducation pour tous;
- La Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation;
- La Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable.

Ces initiatives sont conformes au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels et marquent des étapes importantes vers la réalisation du droit à l'éducation pour tous, qui est essentiel et indispensable à l'exercice de tous les autres droits humains et au développement.

L'éducation au service du développement durable est une conception de l'éducation qui essaie de concilier bien-être, traditions culturelles et préservation des ressources naturelles de la Terre. La tâche la plus lourde dans ce domaine revient aux enseignants, qui forment le développement intellectuel, culturel et social de l'homme dans les étapes les plus importantes de son existence.

De nos jours, les enseignants n'éduquent pas, au sens étymologique du terme *educere*, c'est-à-dire aider une personne à réaliser ses potentialités, mais conditionnent les enfants à ressasser des notions qui étouffent leur génie créateur et les réduisent à adopter des comportements stéréotypés au lieu de les laisser donner libre cours à leurs ressources intrinsèques.

Pour promouvoir le développement durable, il faut tout d'abord former des enseignants capables de former d'autres personnes qui s'emploieront à trouver des solutions aux graves catastrophes écologiques ainsi qu'à la pollution psychosociale,

qui mènent l'humanité à l'autodestruction. Il faut promouvoir une nouvelle pédagogie (comme l'a souligné la Commission des Nations Unies pour l'Europe dans sa stratégie de l'éducation au service du développement durable).

Pour ce faire, nous utilisons des études fondées sur des travaux de recherche multidisciplinaires et intégrés menés depuis 30 ans, qui ont permis d'élaborer une méthode novatrice capable de convertir des principes abstraits en idées et comportements concrets. Cette méthode apporte les connaissances de base permettant aux individus de se reconnaître dans les rôles qu'ils jouent en tant qu'hommes ou femmes, étant entendu que ce processus commence à la naissance et que chaque apport contribue à façonner leur comportement.

Il ne saurait y avoir de loi, de règle éthique, ni de droits de l'homme sans cette démarche, car la formation de citoyens conscients de l'importance que revêtent les droits de l'homme en tant que modèle guidant leur action et celle de l'État est fondamentale. L'exercice de ces droits par les individus et les États permettra de respecter concrètement l'environnement, dont la qualité est synonyme de bien-être humain.
